

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL795

présenté par

M. Terlier, rapporteur, M. Balanant, rapporteur et M. Pradal, rapporteur

ARTICLE 29

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« Le 1° »

les mots :

« Le b du 1° du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à coordonner la rédaction de l'article 29 avec celle de l'article 19 issue de l'examen du projet de loi en séance publique devant le Sénat (adoption des amendements 199 rect et 212 rect).